

BAYARD D'ELLE

Conditions de monte 2012

au Haras des Princes

IAF : 500 € ttc poulain vivant*

Secteur Nord –Est

IART : 500 € ttc poulain vivant*

Autres centres agréés en France

IAC : 150 € ttc encaissé a la réservation

+ 500 € ttc poulain vivant

*hors frais technique et hors transport de doses.

Conditions particulières et de reports

Le livret de la jument doit être présenté au premier saut, les vaccinations (tétanos, grippe) devront être à jour. Les frais de pension, de mise en place, d'analyse, de suivi gynécologique et de transport de doses sont à la charge de l'acheteur.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé en double exemplaires accompagnés des chèques (500€ pour IAF et IART et 150€ +500€ pour le congelé)

Les documents de déclarations de naissances ne parviendront aux propriétaires qu'après réception et encaissement des montants dus.

Dans le cas de la semence congelée, les doses non utilisées resteront la propriété du Haras des Princes et devront être restituées à la fin de la saison.

Contrat

Je soussigné(e)(nom , prénom).....

Demeurant.....

Téléphone.....

E-MAIL

Déclare souscrire une saillie de BAYARD D'ELLE pour la saison 2012, aux conditions ci-dessus pour ma jument (nom) : SIRE :

Qui sera inséminée : Au Haras des Princes

Au centre de

Adresse

Code postal

Tel.....

Fait ale

Signature de l'acheteur

(précédée de la mention lu et approuve)

Signature du vendeur